



Crise du COVID-19 : CNAM NOUVELLE INDEMNITE POUR PERTE D'ACTIVITE

Chères consœurs, chers confrères,

Depuis aujourd'hui et jusqu'au 14 juillet prochain, il vous est possible de demander votre indemnisation de la CNAM pour perte d'activité pour la période du 1er au 31 mai 2020 (afin de compenser vos charges fixes de cabinet), selon les mêmes modalités que pour la période du 16 mars au 30 avril.

DEUX CAS DE FIGURE S'OFFRENT A VOUS :

1- Vous aviez déjà fait une déclaration antérieure :

Les montants 2019 sont déjà remplis dans la nouvelle déclaration. Ces montants sont modifiables si besoin.

2- Vous n'avez pas encore fait de déclaration :

Il vous sera alors possible de faire les deux en même temps afin de couvrir ces 2 périodes.

Nous vous rappelons que pour bénéficier de cette indemnisation, dont le montant final sera calculé fin 2020, il est obligatoire de passer par le téléservice accessible sur ameli.pro

EN PRATIQUE :

Après avoir ouvert votre compte Ameli PRO, identifiez-vous, puis allez dans « activité », puis dans « Compensation pour perte d'activité », puis choisir « période » puis renseignez les chiffres demandés dans le simulateur :

- Montant de vos honoraires sans dépassements remboursables par l'Assurance Maladie perçus en 2019 qui se trouve sur votre relevé SNIR de 2019 (que vous recevez chaque année ou que vous pouvez télécharger sur le site Ameli PRO). Ce montant sera divisé automatiquement par 12 pour 1 mois.
- Montant des honoraires sans dépassements facturés ou à facturer entre le 1er et 31 mai 2020.
- Les autres revenus que vous avez perçus (chômage partiel employés, indemnités journalières personnelles ou employés, fonds de solidarité).

Merci de nous faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer et les incohérences que vous détecteriez à secretaire@sncardiologues.fr

ATTENTION :

La déclaration pour la première période sera close après le 25 juin. Il est donc encore temps de faire les démarches (à ce jour seulement 50 % des médecins aurait effectué la déclaration).

RAPPEL SONDAGE DU 29/05 ACTIVITE ET NIVEAU D'INDEMNISATION

Si vous n'avez pas encore répondu, je vous remercie de prendre 2 minutes pour compléter ce sondage [ici](#)

Avec mon soutien et mes remerciements.

Docteur Marc Villaceque
Président du Syndicat National des Cardiologues